



Le 15 octobre 2008

Monsieur Sylvain Millaire  
Société de développement de  
l'Anse Saint-Michel inc.  
30, rue des Remparts  
Case postale 141  
Saint-Michel-de-Bellechasse (Québec) G0R 3S0

**Objet : Programme décennal de dragage d'entretien de la halte nautique de  
Saint-Michel-de-Bellechasse, sur le territoire de la Municipalité de  
Saint-Michel-de-Bellechasse – Informations complémentaires  
Dossier 3211-02-243**

Monsieur,

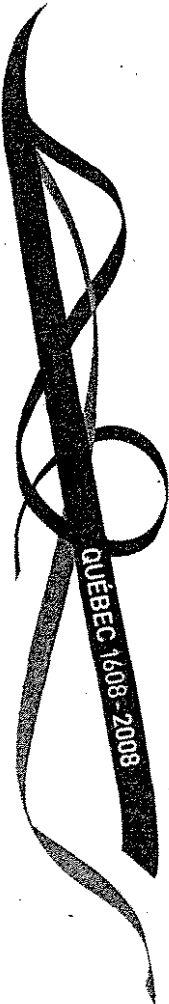
Afin que nous puissions compléter notre analyse de la recevabilité de l'étude d'impact relative à votre programme décennal de dragage d'entretien de la halte nautique de Saint-Michel-de-Bellechasse, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse, nous désirons que vous nous transmettiez les informations demandées ci-dessous.

Veillez noter que les informations additionnelles qui seront fournies peuvent être regroupées dans un rapport distinct (addenda) et doivent nous être déposées en trente (30) copies avant le début de la période d'information et de consultation publiques.

#### **Gestion des sédiments dragués : valorisation en milieu terrestre**

Dans la lettre qui vous a été adressée le 12 août 2008, il vous était demandé de présenter les variantes de réalisation possibles en ce qui a trait à la gestion des sédiments en milieu terrestre, notamment en présentant les espaces disponibles pour l'aménagement d'un bassin de sédimentation dans un rayon de 0-2 km de la halte nautique et la valorisation de ces sédiments. Dans le document de réponse qui nous a été envoyé le 24 septembre 2008, l'initiateur présente un site potentiel situé à moins

...2

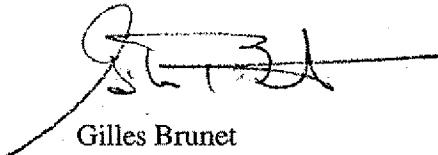


de 2 km de la halte nautique. Il indique toutefois qu'une telle variante de réalisation n'est pas envisageable, principalement en raison du nombre de camions que cela impliquerait pour le transport des sédiments dragués mécaniquement jusqu'au site de dépôt.

L'initiateur doit d'abord donner les caractéristiques de ce site, en précisant sa superficie, s'il s'agit d'un site de dépôt temporaire ou permanent, quels seraient les aménagements nécessaires pour le dépôt des sédiments, etc. Il doit également étudier l'option du dépôt en milieu terrestre avec l'utilisation d'une drague hydraulique qui permettrait d'éviter le transport des sédiments dragués par camion jusqu'au site de dépôt. L'initiateur doit évaluer les impacts de la gestion des sédiments en milieu terrestre en prenant soin d'élaborer sur toutes les phases de réalisation qu'implique ce mode de gestion.

Je vous prie d'accepter, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le chef du Service des projets  
en milieu hydrique,



Gilles Brunet